

# La double reconnaissance à l'Unesco, entre relation et mise en relation

## Le cas du parc du Tassili n'Ajjer et du rituel de la Sebeiba de l'oasis de Djanet en Algérie

**Zohir Belarbi**  
belarbizohir@yahoo.fr



Doctorant à l'Université de Perpignan (UPVD). Il a été boursier de l'IRMC entre septembre et novembre 2014.

L'objet de notre recherche doctorale vise à tenter de définir les relations et les mises en relations entre le parc du Tassili n'Ajjer, classé sur la liste du patrimoine mondial en 1982, et le rituel de la Sebeiba Tileline de Djanet, inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2014. Par « relations », nous entendons tout ce qui relève des liens d'interdépendances entre les éléments du patrimoine susmentionnés. Tandis que par « mise en relations », nous supposons une éventuelle liaison à travers des actions de promotions et/ou de lectures effectives par certains acteurs favorisant la connexion entre les éléments classés. S'il convient d'admettre le rapport commun qu'entretiennent ces éléments du patrimoine avec l'UNESCO à travers leur inscription sur ces listes respectives, il paraît aussi important de relever une dichotomie effective par l'appareil UNESCO entre le patrimoine mondial – alias matériel, naturel et culturel – et le patrimoine immatériel au sein de la grande famille du patrimoine. Toutefois, les directives internationales de cette organisation onusienne concernant le tourisme ne manquent pas de préconiser la mise en avant d'un ensemble du patrimoine culturel (matériel et immatériel) de la destination afin de favoriser la

durabilité de son développement à travers un tourisme dit « durable ».

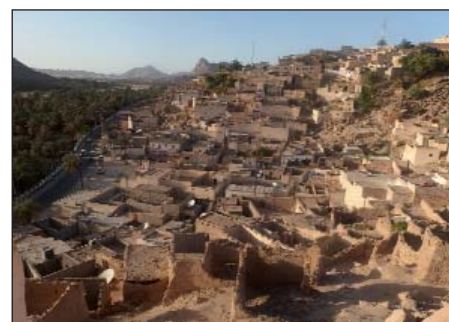
Notre étude au sein du parc du Tassili n'Ajjer en Algérie s'inscrit dans une certaine spatialité qui se veut en rapport avec une temporalité bien précise. Il s'agit bien là de délimiter notre champ d'études en fonction des contraintes temporelles ; mais également d'apprécier les connexions entre le patrimoine matériel et immatériel classé à l'UNESCO à travers l'espace et le temps qui le permet, soit à Djanet et durant la Sebeiba Tileline. La ville de Djanet se situe au sein du parc du Tassili n'Ajjer. Cette station touristique constitue la porte principale d'accès au parc du Tassili n'Ajjer, notamment par la présence de la direction centrale de l'office du parc qui délivre les autorisations d'accès obligatoires pour toute activité *in situ*. Quant au rituel de la Sebeiba Tileline qui s'effectue par les Kel Djanet, il a lieu au sein de cette même station. Dès lors, nous pouvons relever deux relations qu'entretiennent ces deux éléments reconnus par l'UNESCO. Le premier est une partie de l'espace géographique commun aux deux éléments du patrimoine, à savoir la ville de Djanet. Le deuxième serait une partie des habitants et donc des acteurs de ce patrimoine matériel et immatériel.

Cette recherche que nous avons menée durant les mois d'octobre et novembre 2014 ne se veut pas exhaustive. Toutefois, elle tentera de cerner les rapports qu'entretiennent ou qu'induisent ces éléments du patrimoine. Tout d'abord, concernant la ville de Djanet, il convient d'en définir la spécificité au sein du parc du Tassili n'Ajjer ainsi que le particularisme de sa composition. En effet, cette ville se compose à l'origine de trois Ksours : Ksar Zelouaz à l'Ouest, Ksar Adjahil à l'Est et Ksar El Mihan qui se trouve entre les deux – ce dernier est d'ailleurs appelé Ksar el Mizan, ce qui signifie « la balance » en arabe, en rapport à sa position géographique par rapport aux autres Ksour.

Par ailleurs, les autochtones de Djanet sont des sédentaires, à l'inverse de nos représentations du peuple touareg. D'ailleurs, à l'énoncé de ce peuple, nous pensons aussitôt au monde nomade du Sahara, ce qui n'est pas tout à fait juste car il est de plus en plus compliqué d'être nomade de nos jours. Le peuple touareg se compose certes de nomades que les premiers explorateurs nommèrent « les hommes bleus », du fait de la déteinte de leur *aléchou* – chèche indigo – sur la peau, mais également de sédentaires à l'image des habitants de l'oasis de Djanet, les Djantis.



Vue du Ksar Zelouaz vers Ksar El Mihan (en arrière-plan) au pied de la montagne T'ghourfit.  
© Photo de l'auteur.



Vue du Ksar El Mihan vers Ksar Zelouaz se trouvant au pied de la montagne Timbeur (en arrière-plan).  
© Photo de l'auteur.



Vue du Ksar El Mihan sur Ksar Adjahil, se trouvant de l'autre côté de la rivière Ijriou au pied des ruines du palais de Ghawen – ancien « Sultan-Tiran » comme il nous a été décrit par la mémoire collective (en arrière-plan). © Photo de l'auteur.

Ces derniers ont prospéré au sein de l'oasis de Djanet, sur les bords du fleuve Ijriou, grâce à la culture de leurs jardins composés entre autres de palmiers-dattiers, d'agrumes, de vignes, de grenadiers ainsi que de quelques têtes de bétail (chèvres en particulier). Ces jardins se trouvent en contrebas des Ksour, chaque Ksar ayant une délimitation stricte des jardins qui lui reviennent au sein de l'oasis de la ville. Concernant la Sebeiba Tileline, il faut savoir qu'elle a lieu suivant un calendrier lunaire au sein d'une place appelé Loughiya (pour les habitants de Zelouaz) ou Doughiya (pour les habitants d'El Mihan). Cette place se trouve dans l'oued Ijriou au milieu de deux jardins : le jardin dit Doughiya – du même nom que la place ou à lieu le rituel – attendant au Ksar el Mihan et le jardin dit Tileline – du même nom que le rituel de la Sebeiba – appartenant au Ksar Zelouaz. Cet espace que constitue la place du rituel paraît fortement symbolique<sup>1</sup> et relève même du sacré pour les gens de la Sebeiba – c'est ainsi qu'ils se définissent – d'ailleurs, si la ville de Djanet compte trois Ksour comme nous avons pu l'indiquer plus haut ; seuls deux d'entre eux participent à la Sebeiba Tileline. Il s'agit des habitants du Ksar Zelouaz et du Ksar el Mihan. Bien que le rituel soit défini comme étant un rituel propre à la ville de Djanet et à ses autochtones, le Ksar d'Adjahil n'y participe point par orthodoxie. Il paraît de

fait que l'interprétation de la population du Ksar Adjahil ne permettrait pas une compatibilité possible entre l'islam et la Sebeiba Tileline. Par ailleurs, ces derniers ne remettent en question ni l'ancienneté de ce rituel, ni même encore les relations, ou mises en relations effectives, qui le lient à l'histoire du Tassili n'Ajjer.

Toutefois, il semble que le caractère religieux soit pour autant bel et bien mis en avant à travers sa concordance avec le jour de l'Achoura<sup>2</sup>. De plus, le caractère polysémique de cette fête religieuse laisse libre court à toute interprétation. Du judaïsme à l'islam chiite et au sunnisme, le jour de la Sebeiba Tileline alimente le mystère et laisse toute interprétation suspendue entre le sacré et le profane.

L'épineux travail que nous attachons à effectuer fut de tenter de déconstruire les mythes et les histoires qui construisent les « relations » et les « mises en relations » entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel reconnu par l'UNESCO. Ceci nous amène également à tenter d'approcher les acteurs de la gestion et de la production de ce patrimoine afin de pouvoir prétendre en déceler les enjeux qui y sont inhérents. La méthodologie que nous avons adoptée devait être appropriée à notre terrain d'étude, mais également au contexte et à la configuration spécifique dans lequel se trouve ce dernier. Nous devons tout d'abord composer avec le scepticisme de la communauté locale,

largement nourrie par les tensions que traverse la région d'une part (guerre en Libye, Mouvement du sud pour la justice qui s'est armé et a rejoint le plateau du Tassili...); ainsi que l'identité même du chercheur de l'autre (étant algérien du « nord », une certaine méfiance voire défiance fut réservée à notre égard durant nos différents échanges sur place). Pour ce faire, il était primordial de montrer « patte blanche » avant de pouvoir espérer récolter les moindres informations. De plus, nous devons déplacer certaines barrières qui s'érigeaient devant nous, comme la volonté de monopoliser l'information par certains acteurs afin de neutraliser, voire de manipuler le chercheur ; ou encore les réticences du plus grand nombre à l'idée d'être enregistré.

De fait, c'est à travers une étude ethnographique et un référencement des acteurs du classement à l'UNESCO suivi de leur analyse que nous nous sommes orientés afin d'en approcher les jeux et les enjeux des « relations », et des « mises en relations » entre le parc du Tassili n'Ajjer et de la Sebeiba Tileline. Toutefois, trois paramètres, et non des moindres, ne devaient pas échapper à notre attention et devaient donc être pris en compte, à savoir :

- Le rituel de la Sebeiba était en cours d'examen par le Comité du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO au moment de notre présence sur le terrain.

- Le rituel de la Sebeiba fut investi de la qualité de festival dont ce fut la 5<sup>ème</sup> édition en cette année 2014.

- Enfin, la chute considérable pour ne pas dire l'absence du tourisme en raison notamment de l'enlèvement suivie du meurtre d'un touriste français en Kabylie qui vient accentuer les craintes des touristes à se rendre en Algérie et dans le Sahel en général.

Il paraît prématuré de parler de résultats à ce stade de notre recherche doctorale. Toutefois nous pouvons d'ores et déjà affiner notre questionnement de départ et parvenir à quelques hypothèses qui serviront de colonne vertébrale à la poursuite de notre étude sur ce terrain, ce qui contribuera indéniablement à l'avancement de notre thèse. Nombreux

sont les scientifiques qui se sont aventurés à tenter d'ouvrir des brèches au sein du Tassili n'Ajjer afin d'espérer en cerner le territoire tout autant que ses habitants. Ces Touaregs qui font l'objet de la définition

semble s'accorder pour affirmer que le rituel de la Sebeiba est représenté sur le plateau du Tassili alors qu'une autre partie l'infirmes. En nous rendant sur les sites qui nous ont été indiqués, sur le plateau du

En revanche, il semble plus intéressant d'identifier les acteurs et leurs enjeux à travers ce rapprochement entre les peintures d'un côté et le rituel de l'autre. Si l'histoire de la Sebeiba paraît inconnue de tous, il semble que tout le monde s'accorde toutefois pour l'inscrire dans une histoire lointaine, à l'horizon de la préhistoire. Ce rituel à l'histoire inconnue semble devoir s'en créer une, afin de subsister dans un monde d'écrit. D'ailleurs, une partie de la mémoire collective appelle à voir du côté de la mort du dernier pharaon d'Égypte pour comprendre le déclenchement de ce rituel. Sachant que les peintures rupestres portent des traces qui témoignent du passage des chars à l'époque pharaonique, l'historicité du rituel semble toute trouvée et tout aussi difficilement prouvable. Par ailleurs, si l'histoire fait défaut, elle semble préoccuper les acteurs de ce patrimoine oral vivant. Cette préoccupation n'est pas indifférente à la configuration sociétale actuelle et à sa position envers et au sein de l'État-nation. De fait, cette préoccupation au sujet de l'histoire de ce rituel, se doit de le légitimer au sein de la société locale contemporaine ainsi qu'auprès de l'État. Cependant, si l'histoire et l'historicité de ce rituel restent incertaines, forment-elles pour autant les paramètres les plus importants à sa sauvegarde ? Que la Sebeiba soit un rituel



même du conte mythique, de par leur culture ancestrale mais surtout à travers nos représentations mondialisées et mondialistes. La tâche qui nous incombe en premier lieu fut de démystifier nos représentations afin d'objectiver notre analyse.

Nous avons pu évoquer plus haut les relations qui lient ces deux éléments du patrimoine culturel à travers l'espace géographique qu'elles ont en commun. À présent, il convient de tenter d'apprécier les « mises en relations » effectives par les différents acteurs multi-scalaires que concernent ces deux éléments. Au début de nos recherches nous nous questionnions sur les éventualités de relations entre les peintures rupestres présentes dans le parc du Tassili n'Ajjer et le rituel de la Sebeiba. À cet effet, nous nous sommes tournés vers la mémoire collective ainsi que vers les archéologues de l'ONPCTA (l'Office National du Parc Culturel du Tassili n'Ajjer) afin de référencer les sites qui nous seront évoqués. Concernant la mémoire collective, il ressort de nos entretiens qu'une partie de la population

Tassili. Nous avons bien évidemment pu observer de nombreuses peintures faisant référence à un rituel et/ou à des festivités sociales de différentes périodes préhistoriques. Toutefois il paraît imprudent voire réducteur de les assimiler *de facto* à la Sebeiba Tileline.



Peintures rupestres présentent au sein du site de Jabbarren. © Photo de l'auteur.

# Axes de recherches

préhistorique, qu'elle célèbre la mort de pharaon ou encore qu'elle soit d'origine chiite ou sunnite ; le paramètre majeur en matière de patrimoine culturel, et de surplus mondial, paraît tout de même l'incroyable capacité de ce rituel à subsister, à s'être réinventé afin que l'on puisse l'apprécier encore de nos jours. C'est à travers cette capacité et ce potentiel qu'il convient de sauvegarder la Sebeiba Tileline et de l'inclure dans les listes du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Toutefois, au-delà de cette volonté de légitimer une histoire à la Sebeiba, il semblerait que des enjeux politiques, économiques, touristiques et (donc) sociaux soient adjacents à ce classement à l'UNESCO. Il y a l'instauration en 2010 d'un Festival de la Sebeiba qui répondait à une politique de l'ex-ministre algérienne de la culture à qui l'on doit l'important nombre de festivals instaurés en Algérie sous son mandat. Cette politique semblait répondre à une volonté de créer un certain dynamisme territorial et culturel à travers le festival (Festival d'Ahelil à Timimoun, Festival de l'Imzad à Tamanrasset...). L'institutionnalisation du rituel de la Sebeiba, à travers le festival, peut se traduire par une volonté de promouvoir et de dynamiser la région de Djanet ; mais elle semble également faire appel à une forme de préservation de ce patrimoine vivant qui paraît inévitable en vue du contexte actuel de la région. Les altérations dues à la mondialisation ainsi que la chute considérable du tourisme appellent à un interventionnisme étatique. Dans le cas du Parc du Tassili n'Ajjer et de la prise en considération du patrimoine immatériel qu'il englobe, il semblerait que l'instauration d'un parc culturel<sup>3</sup> à la place de parc national permettrait de créer les textes et donc les bases légales de préservation d'un patrimoine matériel et immatériel au sein d'une même zone géographique. Cette politique semble être propice à l'établissement de relation entre le patrimoine matériel et immatériel, toutefois ceci n'est possible qu'après avoir inventorié les éléments qui les composent. Or dans le cas du Tassili n'Ajjer, l'ONPCTA a commencé l'an passé la création d'une base de données

informatisées concernant l'inventaire de l'art rupestre présent au sein du parc. Cette initiative en engendra une autre plus récente qui concerne l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, bien qu'aucune relation ni croisement, entre les deux inventaires, ne soit entrepris jusqu'à présent. Au niveau local et afin de concorder au vocable employé par l'UNESCO, c'est-à-dire de la « communauté locale », il semblerait que l'initiative du classement provienne de cette dernière à travers l'association de la Sebeiba sous l'impulsion de son président. C'est également à travers le discours de cette association que nous avons pu relever une « mise en relation » quasi-constante auprès des individus interrogés, entre le rituel de la Sebeiba et certaines

en tourisme de la Sebeiba semblent plus complexes et à forte dépendance d'un contexte qui l'est tout autant. Si l'Etat-nation, à travers la politique visant à instaurer un festival de la Sebeiba, a pu également y voir un moyen de s'acquitter d'une paix sociale, la communauté locale en s'érigeant en association y voit une voie d'accéder à des subventions. À ce propos, il semble intéressant de préciser que le festival de la Sebeiba 2014 a réuni 34 groupes ou troupes locales ainsi que 11 associations. De fait, la Sebeiba à travers son festival devient un moyen et un espace de promotion des associations et des groupes ou troupes locales. On assiste alors à la production d'une marque de promotion du patrimoine immatériel local où le rituel en lui-même ne constitue



Banderole du festival de la Sebeiba qui a eu lieu du 30 octobre au 4 novembre 2014 à Djanet.  
© Photo de l'auteur.

présümées peintures s'en rapprochant. De sa première fonction légitimant l'histoire du rituel, cette « mise en relation » semble également concorder avec une certaine chronologie de l'offre touristique pour la destination Djanet, qui consiste à proposer un circuit dans le Sahara à la découverte des peintures et des gravures rupestres du parc – en fonction de l'accessibilité du circuit emprunté – et à la fin du séjour ou en escale entre deux circuits à Djanet, on peut assister au rituel de la Sebeiba Tileline si toutefois le calendrier s'y prête. En général, chaque circuit touristique se termine par une dernière soirée qui laisse place à l'expression artistique régionale animée par des groupes et troupes folkloriques locales. Par ailleurs, il nous a été confirmé par le président de l'association de la Sebeiba qu'il serait possible à l'avenir de commander une Sebeiba en « format réduit » pour un circuit touristique. Dès lors, les enjeux que traversent l'institutionnalisation et la mise

qu'une part du festival qui est à son effigie. Toutefois, suite aux altérations qu'a pu vivre ce territoire avant, pendant et après la colonisation, l'instauration d'un festival paraissait comme le moyen le plus approprié pour parer aux nouvelles altérations. L'image, internet et les réseaux sociaux sont le quotidien de la jeune génération Djantis, lorsqu'elle ne sombre pas dans les ravages de l'alcool et des stupéfiants alimentant les maux sociaux. Zone de transit et (donc) zone de tous les trafics, Djanet se trouve aujourd'hui face à ses propres avantages que l'on détourne en inconvénients. Par ailleurs, si le rituel de la Sebeiba était un moyen de faire converger les populations des régions voire des pays limitrophes (Libye, Niger, Illizi, Adrar, Tamanrasset...), aujourd'hui avec l'instabilité régionale, aucun Libyen par exemple ne fut de la partie, car les frontières terrestres sont fermées. Ces mêmes frontières héritées de l'époque coloniale dont la justesse n'est pas à

rechercher autour des relations inter-ethniques de la région mais plutôt au sein des richesses de leur sous-sol, qui déterminent de fait ce partage, et donc ces frontières héritées.



Décrocher une reconnaissance à l'UNESCO n'est pas et ne doit pas être une fin en soi, car cela devrait être au contraire la continuité du processus qu'est la patrimonialisation « internationale ». À travers les différents acteurs interrogés, nous effectuons une distinction au sujet de l'intéressement au classement à l'UNESCO de la Sebeiba. Outre le

« produit d'appel » pour la région ou encore la destination Algérie. Pour les associations en relation étroite avec la préservation et la promotion de la Sebeiba, les attentes du classement ne sont pas

moins concernées de par les relations qu'elles peuvent entretenir avec le tourisme.

Toutefois, il semblerait qu'il y ait un manquement au niveau de la définition, du rôle, des avantages et des devoirs d'un site ou élément classé au patrimoine mondial de l'humanité. Certains associent l'UNESCO à une aide internationale, ce



La place symbolique Doughiya où se déroule le rituel de la Sebeiba Tileline et le jardin Doughiya (en arrière-plan). © Photo de l'auteur.

sentiment de fierté locale et nationale qu'invoque le classement sur la liste de l'UNESCO, certains acteurs du tourisme ne manquent pas d'identifier l'obtention du label UNESCO comme un positionnement de ce patrimoine en

qui n'est pas tout à fait faux mais pas vraiment juste. Dans le domaine du patrimoine culturel, qu'il soit dans la liste du patrimoine mondial ou sur la liste du patrimoine culturel immatériel, il n'y a pas de récompense financière au classement,

bien au contraire, car cela comporte un coût pour l'État concerné. En revanche, il y a une particularité concernant les sites aux éléments classés sur les listes de sauvegarde urgente propre aux deux conventions (1972, 2003). Dans ce cas et suite à la demande de l'État-partie le site ou l'élément peut se voir attribuer une aide de l'UNESCO afin de contribuer à un programme de sauvegarde.

Par ailleurs, si le titre définitif du classement à l'UNESCO se trouve tronqué de son caractère religieux « *Achoura* », il semble convenir au discours acceptable par les experts de l'UNESCO. Pour ne pas froisser le monde chiite ou pour ne pas surexposer le caractère religieux, il a semblé plus judicieux de s'arrêter à ce titre : « Rituel et cérémonies de la Sebeiba de l'oasis de Djanet ». Toutefois, cette rectification fait suite à un renvoi du dossier à l'État-parti en 2012, concernant certaines formes du dossier présenté. Cependant, s'il convenait de prendre en compte les éléments qui avaient pu mener au premier titre incluant « *Achoura* », il nous fallait tout d'abord en connaître les raisons contextuelles. Lorsque certaines voix religieuses s'élèvent contre ce rituel qui a lieu durant « *Achoura* », afin de le qualifier de « *haram* » donc supposé être un péché. Ou encore lorsqu'une manifestation, en 2009, pour le soutien de la bande de Gaza, met en doute le bon déroulement du rituel. Il revient dès lors à l'État de préserver la diversité culturelle qui le fonde à travers notamment la nomination adéquate qui pourra fournir les outils nécessaires à la sauvegarde de l'élément en danger. De fait, le classement à l'UNESCO semble être une réponse symbolique pour ceux qui voudraient atteindre cette spécificité locale, car elle devient de fait un intérêt mondial en plus de la visibilité et de la lisibilité qui lui sera permise sur l'échiquier mondial des attractions touristiques. Alors que l'instauration du festival en 2010, semble répondre à une nécessité sociale qu'est la fédération autour de la Sebeiba et de sa légitimité. Il semblerait que pour se faire, une coopération du plus grand nombre des acteurs locaux d'une part et de leur intéressement financier d'autre part ne soit inévitable.

# Axes de recherches



Danseurs du Ksar El Mihan durant la première phase du rituel de la Sebeiba Tileline nommée « T-enfer ». Le rituel est composé au total de trois phases dont les deux autres sont respectivement : Tekemsin et Araleï-n-awaleï. © Photo de l'auteur.

Si la Sebeiba de l'oasis de Djanet a subi un grand nombre de mutations dont la première que nous pouvons référencer remonte à l'air colonial, à travers l'instauration d'une compétition vestimentaire entre le Ksar Zelouaz et celui d'El Mihan<sup>4</sup>. Son évolution fait appel à cette similitude qu'ont pu traverser les rituels africains à travers leur « folklorisation » à destinée touristique.

Toute chose mise à part, nous souhaitons exposer un exemple révélateur du possible devenir d'un rituel ancestral à l'heure de la mondialisation. Il s'agit des Dogons qui évoluent au Mali voisin. De leur région, ce sont les falaises de Bandiagara classées au patrimoine mondial qui en sont le plus connues. Quant à leur culture vivante, c'est le rituel de danses masquées, classé au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, qui en est le plus prisé. Tout comme, dans le cas de la Sebeiba et du parc du Tassili n'Ajjer, nous nous retrouvons dans le cas d'une double reconnaissance (matérielle et immatérielle) à l'UNESCO dans le cas des Dogons. Une relation concernant l'espace géographique est inéluctable dans les deux cas. Toutefois, c'est au niveau de l'évolution de ce patrimoine vivant que l'on pourrait qualifier de contenu au sein de ce biotope particulier voire de contenant, que nous portons notre attention. Si le rituel des danses masquées

Dogon avait lieu tous les 60 ans comme célébration funéraire, il est de nos jours annualisé par l'intermédiaire d'un festival, ou encore intégré à la fin de chaque circuit touristique traversant la région ; ce rituel est même exportable sous forme de spectacle dont le dernier en date fut l'an dernier au musée du quai Branly à Paris et affichait complet<sup>5</sup>. Sans avoir la prétention d'amorcer un jeu de comparaison qui n'a pas lieu d'être, nous nous questionnons toutefois sur l'éventuel devenir et potentialité de survie de ces rituels ainsi qu'à la place et aux opportunités que détiennent les producteurs de ce patrimoine lorsque ce dernier se trouve institutionnalisé et inséré dans une bulle marchande. Y aurait-il une prise en considération et une prise de conscience des menaces et de la vulnérabilité auxquelles il se trouve exposé ? L'intérêt accordé au rituel de Sebeiba pour son classement sur la liste du patrimoine culturel immatériel porte l'attention sur une pratique et ses pratiquants qui semblent intrinsèquement liés au parc du Tassili n'Ajjer mais surtout à l'oasis de Djanet, en raison des relations entretenues avec le fleuve et les jardins de l'oasis. Cette double reconnaissance revêt-elle un enjeu touristique et/ou de préservation des traditions et des rites ethniques ancestraux ? Les orientations majeures de l'appareil UNESCO, comme toute institution internationale à l'heure du

développement durable, vont dans ce sens. Toutefois, la structuration et les modèles de gestion actuels d'un site doublement classé ne desservent-ils pas cet enjeu de durabilité, qui reste lié à la coopération de tous les acteurs et à la prise en considération de tous les éléments constitutifs de ce patrimoine culturel ? Ou alors cette double reconnaissance, malgré la déconnexion institutionnelle méthodologique, sert-elle cet enjeu de durabilité en portant une double attention au patrimoine culturel ? Quelles sont les opportunités qu'offre cette double reconnaissance et pour qui ? Quelles limites ou contraintes sont liées à cette double distinction, pourquoi et pour qui ? La durabilité, la pérennité et la sauvegarde sont des objectifs à atteindre par des actions concrètes et ne sauraient se cantonner à la théorie. L'homogénéisation des conventions pour leur mise en œuvre n'apporterait-elle pas plus de clarté et de cohérence au sujet de la préservation et de la durabilité ? Cela ne permettrait-il pas de rationaliser les actions entreprises et d'améliorer la gestion des ressources financières ?

1. Badi Dida, 2012, *Les Touareg du Tassili n'Ajjer : Mémoires collectives et organisation sociale*, Mémoire du Centre National de Recherches Préhistoriques Anthropologiques et Historiques, nouvelle série n° 17, Alger, CNRPAH.
2. Sababou-Bouzi Meriem, 2001, *Sebeiba-Tillelin : Les célébrations de l'Achoura chez les Touareg sédentaires de Djanet*, Alger, Barzakh.
3. Décret exécutif n° 12-292 21 juillet 2012 fixant le statut de l'office national du parc culturel du Tassili n'Ajjer (JO du 29 juillet 2012), 8-12, consulté le 10 septembre 2014, <http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2012/F2012044.pdf>. Toutefois, le statut de parc culturel en Algérie fut défini par l'article 38 de la loi n°98/04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
4. Gay (Capitaine), 1935, « Sur la Sebeiba », *Journal de la Société des Africanistes*, tome 5, fascicule 1, 61-66, consulté en ligne le 15 septembre 2014, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jafr\\_0037-9166\\_1935\\_num\\_5\\_1\\_1630](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jafr_0037-9166_1935_num_5_1_1630).
5. Ministère de la Culture et de la Communication (France), 2013, *Festival de l'Imaginaire - Rituels, spectacles et musiques du monde : Les Dogons - Mali (Sortie de Masques par l'Awa de Sangha)*, 14 juin, consulté en ligne le 30 septembre 2014, <http://www.culture-communication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-culturel-immateriel/Actualites/Festival-de-l-Imaginaire-Les-Dogons>.